

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

RAPPORT DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES
ANCIENS COMBATTANTS

11^e session de l'AFE
7-12 septembre 2009

SOMMAIRE

Liste des membres de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>Page 3</i>
Rapport de Jacques Janson, rapporteur de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>Page 4</i>
Vœu et résolution de la commission temporaire des Anciens Combattants	<i>Page 8</i>
Annexes A et B	<i>Page 10</i>

**COMMISSION TEMPORAIRE
DES ANCIENS COMBATTANTS**

**Président : M. Alexandre LAURENT
Rapporteur : M. Jacques JANSON
Vice-Président : M. Louis SARRAZIN**

M. BAHSOUN Hassan

Mme JADOT Claire- Marie

M. BILLON Marc

M. JAMIN Marc

Mme BOUGON-MAASSEN

M. JANSON Jacques

M. d'AGESCY Gilles

Mme KAMMERMANN Christiane

**Mme d'ANGLEMONT de TASSIGNY
Marie-Françoise**

M. KAUB Marceau

M. DARRASON Olivier

M. LANGLET Jean-Marie

M. DONET Jean

M. LAUGEL Marcel

Mme FOUQUES-WEISS Nadine

M. LAURENT Alexandre

M. GARCIA Bernard

M. LOUSTAU Henry-Jean

Mme GARRIAUD-MAYLAM Joëlle

M. LUBRINA François

M. GIRAULT Pierre

M. MAC COLL John

Mme GOUPIL Michèle

M. NAEDER Alain

M. GRANIER Daniel

M. OLIVIERO Pierre

M. GRUNEWALD Jacquot

M. SARRAZIN Louis

M. GUERRY Michel

M. SAVERY Guy

M. HASNAOUI Fwad

M. SHANKAR Vajoumouny

M. HUSS Francis

M. TIROU Ramatchandirane

M. WILDENSTEIN Guy

Administrateur : Madame Dominique PRADET

Rapport de la commission temporaire des Anciens Combattants

Chers Collègues,

« Pour orienter les esprits et les courages », comme disait le général de Gaulle, vers la continuité des travaux de notre commission, après la décimation, la rénovation et la recomposition de celle-ci, notre président, Alexandre Laurent, avait convié Xavier Delarue, directeur du cabinet d'Hubert Falco, secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants auprès du ministre de la Défense.

Les deux autres personnalités invitées – le préfet Rémy Enfrun, directeur général de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (O.N.A.C.V.G.), et Christel Augustin, chef du Département des solidarités de l'O.N.A.C.V.G, figurent parmi les interlocuteurs *urbi et orbi* de notre commission. Je veux dire par là que nous les consultons tantôt dans nos murs, tantôt dans les leurs. Par ailleurs, Michel Viñas a présenté à la commission son projet intitulé : « Sépultures des cimetières militaires français en Algérie »; projet de création d'un mémorial sur Internet comprenant la localisation des sépultures.

Avant d'accueillir ces distingués invités, les membres de la commission avaient élu à l'unanimité Alexandre Laurent, au poste de président, et votre serviteur, Jacques Janson, à celui de rapporteur. Le nouveau poste de vice-président est revenu à Louis Sarrazin. Notre ami Alain Naeder, en tant que doyen d'âge, assumait avec dextérité la présidence de notre commission jusqu'à l'élection du président et du rapporteur.

En attendant la réunion de la commission et l'élection du bureau, Alexandre Laurent, alors président, sans l'être et tout en l'étant, avait transmis au secrétariat général de notre assemblée, les thèmes qu'il souhaitait, et nous avec lui, voir aborder par nos trois interlocuteurs.

Entre parenthèses, je mentionnerai que notre commission ne manque pas de munitions, en ce sens que nous avons en réserve un certain nombre de sujets récurrents intéressant le monde combattant ; sujets que nous mettrons à l'ordre du jour au cours de la nouvelle période triennale qui s'ouvre devant nous.

À cet égard, ne soyez pas trop inquiets en me regardant, tout en pensant à l'assertion d'Edgar Poe selon laquelle « les cheveux gris sont les archives du passé ». J'ai de moins en moins de cheveux, mais de plus en plus d'archives à partager avec vous.

Xavier Delarue nous entretint :

- des dispositions prises en faveur de nos compatriotes soldats de la paix;
- de l'état du dossier sur les militaires disparus en Algérie;
- de l'asthénie chez certains anciens combattants d'Afrique du Nord consécutive à leur service en temps de guerre.

Le préfet Rémy Enfrun et Christel Augustin traitèrent :

- des interrogations suscitées par la réversion éventuelle de la retraite des anciens combattants;
- du parallélisme – de la comparaison – entre la procédure suivie en matière d’attribution des secours dans les départements et à l’étranger, en faisant un distinguo entre les pays d’Europe et les pays hors d’Europe;
- de l’évolution du montant de la retraite du combattant.

Tels furent les principaux thèmes abordés au cours de nos travaux – thèmes que vous me permettez de développer brièvement.

Dispositions prises en faveur de nos compatriotes soldats de la paix

En réponse à la résolution n°1 de mars 2009 demandant que l’O.N.A.C. diffuse un opuscule rédigé en termes très simples – opuscule destiné à informer de leurs droits, au moment de leur engagement, nos compatriotes soldats de la paix –, le directeur du cabinet du Ministre a pris bonne note de notre souhait, tout en estimant qu’il ne revient pas nécessairement à l’O.N.A.C. de le réaliser. Cela incomberait plutôt à la direction des Ressources humaines du ministère de la Défense.

En ce qui a trait aux conditions d’attribution de la carte du combattant aux soldats de la paix, lesquelles étaient l’objet de la résolution n°2, en mars dernier, Xavier Delarue nous a informés qu’une réflexion est actuellement en cours au Ministère.

Militaires disparus en Algérie

Le directeur du cabinet n’a pas été en mesure de répondre avec précision à notre interrogation sur le nombre de disparus en Algérie.

L’asthénie chez certains anciens combattants d’Afrique du Nord

L’asthénie fait partie des psychosyndromes traumatiques consécutifs à certains événements particuliers. Ces affections relèvent toutes du domaine de la preuve, laquelle est notamment fondée sur les *Journaux de marche*.

En cas de litige, il y a possibilité de déposer un recours devant le Tribunal des pensions.

Attributions de la carte du combattant aux anciens militaires présents en Algérie jusqu’au 2 juillet 1964

En réponse à notre résolution n°3 portant sur l’attribution éventuelle de la carte du combattant aux militaires présents en Algérie jusqu’au 2 juillet 1964, Xavier Delarue a précisé que le Ministère poursuit sa réflexion à ce sujet.

Demande de décrystallisation des Pensions militaires de retraite (P.M.R)

(Objet de la résolution n°4, en mars 2009)

Pour les anciens combattants étrangers ayant servi sous nos drapeaux avant l'indépendance de leur pays, le directeur du cabinet a indiqué que cette éventualité n'était pas à l'ordre du jour.

Création d'un mémorial sur Internet – projet de mémorial comprenant la localisation des tombes

Un opérateur privé, Michel Viñas, a présenté une première ébauche de son projet de création d'un mémorial sur Internet comprenant la localisation des sépultures dans les cimetières français, en Algérie, notamment.

Ce très intéressant outil a montré toutes les possibilités d'accès à l'information, via Internet, sur la nécrologie, la généalogie, ainsi que la possibilité de visualisation de l'état des tombes des soldats tombés au champ d'honneur, de par le monde. Grâce à la numérisation des archives relatives à la nécrologie française dans le monde, ces informations extensibles aux cimetières civils pourront être accessibles à partir d'Internet, sans que le demandeur ait à se déplacer.

Ainsi, en partenariat avec l'association *In memoriam* pour l'ouest algérien, un projet va être réalisé au cimetière chrétien de TAMASHOUËT, où des tombes viennent d'être regroupées.

Michel Viñas étudie aussi la possibilité d'élaborer un autre projet sur le cimetière militaire de Petit-Lac, à Oran, et sollicite pour cela l'aide de notre Commission.

Nous invitons les membres de la Commission à se reporter à l'annexe A.

Intervention du préfet Rémy Enfrun, directeur général de l'O.N.A.C., et de Christel Augustin, chef du département des solidarités de l'O.N.A.C.

À notre demande, le préfet Rémy Enfrun, directeur général de l'O.N.A.C., nous a aimablement fait parvenir le texte de son allocution, lequel figure *in extenso* à l'annexe B de notre rapport. Je vous invite à en prendre connaissance. Vous y trouverez, entre autres, les réponses apportées par le préfet Rémy Enfrun et par Christel Augustin aux questions que le secrétariat général de l'A.F.E. leur avait fait parvenir au nom de notre Commission.

Ces questions portaient sur :

- la comparaison des interventions de l'O.N.A.C., en France et à l'étranger;
- l'évolution du montant de la retraite du combattant;
- de l'éventuelle réversion de la retraite des anciens combattants à leur veuve.

Enfin, le directeur général de l'O.N.A.C. nous a présenté le bilan des interventions de l'O.N.A.C. à l'étranger au cours de l'exercice financier de 2008.

Le rapport, le vœu et la résolution de la commission temporaire des Anciens Combattants ont été adoptés à l'unanimité par les membres de ladite commission.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

11^e session

7-12 septembre 2009

COMMISSION TEMPORAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Vœu n° COM/B. 10/09.09

Objet : Numérisation des archives nécrologiques

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- qu'il existe des archives relatives à l'état civil, à la nécrologie, à la généalogie, aux inscriptions des tombes concernant des sépultures françaises militaires à travers le monde ;
- que ces archives sur papier disparaissent progressivement, avec le temps ;
- que la technologie moderne permet une pérennisation de ces informations à l'aide de supports numériques ;
- que ces informations peuvent être consultées aisément via Internet par le truchement de moteurs de recherche ;

demande

- que des dispositions soient prises pour numériser toutes les archives relatives aux sépultures françaises à travers le monde, en se référant notamment aux conventions bilatérales existantes.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Résolution n°1 – septembre 2009

L'Assemblée des Français de l'étranger constatant

- que l'Office national des Anciens Combattants (O.N.A.C.) n'a plus les mêmes attributions ;
- que la décentralisation des différents services de l'O.N.A.C. va compliquer les démarches des anciens combattants résidant hors de France ;

demande

- que des mesures soient prises pour faciliter l'accès des anciens combattants établis hors de France à ces différents services décentralisés.

Résultat	Adopté en commission	Adopté en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

ANNEXE B

Allocution de Monsieur Rémy ENFRUN, Préfet, Directeur général de l'ONAC

Merci de m'avoir convié. Je vous salue toutes et tous, en me réjouissant de retrouver quelques visages connus.

Je pense notamment à vous monsieur le président Laurent. Nous nous étions vus à Bruxelles dans le cadre d'une réunion organisée par le Consul général de France.

Je suis très heureux de cette rencontre avec des personnes qui participent d'une certaine manière au réseau de l'action de l'ONAC au niveau international.

C'est la première fois que j'interviens devant votre commission.

En revanche, Mme Augustin qui est à mes côtés, et dont le nom a été cité, est, de façon légitime, bien connue de beaucoup d'entre vous car elle est la responsable active et appréciée de notre politique de solidarité, en France et à l'étranger et qu'elle a eu, au fil des années, de nombreuses occasions de réunions avec vous.

Avant d'aborder les trois questions qui m'ont été soumises, je voudrais souligner combien je suis attaché à notre action internationale et à notre rayonnement dans le monde.

C'est fondamental par rapport à la reconnaissance que la France se doit d'exprimer envers ceux qui de par le monde l'ont servi.

Je pense utile, à cet égard, de vous signaler la communication faite aujourd'hui en Conseil des Ministres par le secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, Hubert FALCO, sur la modernisation de la politique de la mémoire combattante : il y est dit qu'il faut trouver les moyens de faire partager le sens des commémorations au grand public et à la jeunesse et qu'à travers les prochains anniversaires des indépendances africaines, par exemple, le souvenir et la reconnaissance envers les sacrifices de nos frères d'armes doivent être forts. Je sais que c'est une préoccupation qui vous tient à coeur.

Une dernière information, avant de traiter vos questions.

Nous vous remettons, en ce moment, sur vos tables un dossier sur l'activité de l'Office en 2008 et ses perspectives pour l'avenir.

Regardez-le ultérieurement attentivement.

Ce que je tiens à vous signaler tout particulièrement, c'est que la Révision générale des politiques publiques (RGPP) concerne notre établissement public, de façon très positive : en effet, l'ONAC se voit confirmer dans ses missions et en reçoit de nouvelles. En revanche la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale et ses directions interdépartementales des anciens combattants ferment en 2011.

Il s'agit d'une mesure de rationalisation de l'administration des Anciens Combattants.

Ce faisant, l'ONAC reçoit une feuille de route ambitieuse à mettre en oeuvre de 2009 à 2013 : il devient dans chaque département service unique de proximité pour les anciens combattants et il assurera l'accueil et le suivi des questions qu'il ne traitera pas en direct, à savoir les pensions militaires d'invalidité confiées au service des pensions du ministère de la Défense à La Rochelle; les soins médicaux gratuits confiés à la caisse militaire se sécurité sociale à Toulon; l'appareillage confié au service de santé des Armées.

Pour toutes ses missions ainsi transférées, la directive gouvernementale est d'assurer un service de qualité équivalente, voire meilleure, qu'actuellement.

Par ailleurs, l'ONAC prend des missions nouvelles : entretien des nécropoles et des Hauts lieux de Mémoire en 2010; et en 2011 services des anciens combattants en Algérie, Tunisie et Maroc.

Cette confiance qui a été faite à l'ONAC est assortie d'une demande de poursuite de sa modernisation sur laquelle nous travaillons activement.

Vous le voyez, donc, ça bouge à l'ONAC comme dans tout le service public !

J'aborde maintenant les réponses à vos trois questions.

1-Comparaison interventions de l'ONAC en, France et à l'étranger

Le fondement est le même pour ce qui concerne le paritarisme, en France comme à l'étranger l'instance décisionnelle est toujours composée de représentants du monde combattant et de l'administration.

Les interventions de l'ONAC en France et à l'étranger sont difficilement comparables compte tenu de l'écart des niveaux de vie, des régimes sociaux des 43 états dans lesquels l'ONAC intervient annuellement et, enfin du nombre de ressortissants présents dans chacun des états concernés (de 1 en Australie à 1 673 à Madagascar) .

L'ONAC privilégie la latitude de chaque poste consulaire dans la détermination de la nature et du montant des aides allouées ce qui permet des interventions adaptées à chaque situation identifiée.

2-Evolution du montant de la retraite (éléments de réponse transmis par la DSPRS- Direction des statuts des pensions et de la réinsertion sociale du Ministère de la Défense)

S'agissant de l'évolution du montant de la retraite du combattant, la valeur du point doit être modifiée avec effet au 1er juillet 2009: un projet d'arrêté la portant à 13,68€ a été signé le 28/08 et qui va paraître très prochainement.

La poursuite de la revalorisation de l'indice sera proposée dans le projet de loi de finances initial pour 2010, (l'indice devrait être porté à 43 points à compter du 1er juillet 2010).

3-Réversion aux veuves d'anciens combattants (éléments de réponse transmis par la DSPRS)

S'agissant de la réversion au profit des veuves de la RC , il convient de rappeler que la retraite du combattant est une récompense personnelle attribuée aux AC eux mêmes (cf art L 255 du code) et que la rendre réversible aux veuves serait en dénaturer l'esprit.

Aucune mesure en ce sens n'est donc envisagée.

Bilan des interventions de l'ONAC à l'étranger au titre de l'exercice 2008

L'ONACVG intervient chaque année en faveur de ses ressortissants de l'étranger en situation nécessitante par l'intermédiaire des ambassades et consulats de France, pour les Etats qui comptent un nombre significatif de ressortissants, des Offices des anciens combattants conventionnés de 11 Etats africains et malgache et de l'Office des anciens combattants de Pondichéry à qui l'ONACVG accorde une subvention d'action sociale et de fonctionnement, votée par le Conseil d'administration.

Dans ces pays, sous la double recommandation du ministère des affaires étrangères et des autorités de contrôle financier (ministère des finances), une commission paritaire, associant fonctionnaires des postes consulaires – Consul, attaché de défense, trésorier-payeur, représentants des groupements d’anciens combattants et membres de l’Assemblée des français à l’Etranger, est chargée de statuer sur les demandes d’aides financières formulées par les ressortissants indépendamment de leur nationalité.

Au titre de l’exercice 2008, le champ des interventions sociales de l’ONACVG en faveur des ressortissants de l’étranger se traduit par plus de 10 559 aides financières diligentées dans 43 pays pour un montant total de 1,029 M d’euros.

Bilan des interventions par continent :

CONTINENT	Nombre d'aides	Dépenses (en euros)	nbre d'états
Europe	230	127 711,99	8
Afrique	8 692	677 678,76	20
Asie	1 422	114 059,16	5
Amérique du Nord et Centrale	41	31 713,40	2
Amérique du Sud	74	50 194,00	5
Océanie	3	2 200,00	2
Indien	97	29 518,00	1
TOTAL	10 559	1 033 075,31	43

Il convient de souligner que les interventions sociales de l’ONAC à l’étranger progresse régulièrement chaque année (8710 en 2007 contre 10 559 en 2008 soit **21%** d’augmentation), l’ONAC très attaché et sensible à la situation de ses ressortissants de l’étranger à s’efforce de mobiliser des moyens financiers en adéquation avec l’évolution du nombre de situation identifié par les différents postes consulaires (les dépenses 2007 s’élevaient à 0,94M€ contre 1,03Me en 2008 soit **9,5%** d’augmentation).

